



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Bruxelles, le 12 novembre 2014
ECA/14/52

Discours de M. Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation des rapports annuels 2013

Session plénière du Parlement européen

Bruxelles, le 12 novembre 2014

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

Damijan Fišer – Attaché de presse

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA Youtube: [EUAuditorsECA](https://www.youtube.com/EUAuditorsECA) eca.europa.eu

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement européen,

Madame la Vice-présidente de la Commission,

C'est un honneur de présenter devant ce Parlement réuni en session plénière le rapport annuel de la Cour relatif à l'exercice 2013.

L'Europe connaît actuellement des changements importants. La nouvelle Commission européenne va devoir relever toute une série de défis majeurs.

L'un d'entre eux consiste à améliorer la gestion du budget de l'UE et s'articule autour de trois éléments essentiels: utiliser l'argent disponible, veiller au respect des règles financières de l'Union et obtenir des résultats utiles – et visibles – pour les citoyens.

Mesdames et Messieurs les Membres,

En ce début de nouvelle période de dépenses, la Cour fait observer dans son rapport annuel que, globalement, la gestion financière de l'UE n'est toujours pas satisfaisante.

S'agissant de l'**utilisation du budget 2013 de l'Union**, des paiements représentant plus de 148 milliards d'euros ont été effectués, ce qui correspond à près de 99 % du montant disponible pour l'exercice concerné.

La Cour estime, en conclusion, que ces opérations ont été correctement comptabilisées en 2013. Depuis 2007, elle a donc émis chaque année une opinion favorable sur la fiabilité des comptes de l'UE.

Permettez-moi cependant d'ajouter quelques conseils de prudence à propos de la **gestion des flux de trésorerie de l'Union**.

Malgré le niveau élevé des paiements, le montant des obligations financières restant à liquider a encore augmenté, de 9 milliards d'euros, pour atteindre 322 milliards d'euros à la fin de 2013.

Il faut y voir le signe d'une pression croissante sur les flux de trésorerie de l'Union. Dans ce contexte, il importe que la Commission anticipe d'éventuelles pénuries de financements pour les programmes de l'UE en établissant des prévisions de trésorerie pertinentes.

Simultanément, la Cour recommande à la Commission de veiller à ce que l'investissement initial financé sur le budget de l'UE corresponde réellement à des besoins de trésorerie. À titre d'exemple, selon les derniers chiffres de la Commission, moins de la moitié des 14 milliards d'euros alloués à des **instruments d'ingénierie financière** depuis 2007 avait été effectivement versée aux bénéficiaires finals à la fin de 2013.

Mesdames et Messieurs les Membres,

Le budget de l'UE est dépensé, mais de trop nombreux paiements sont encore effectués **en violation des règles**.

La Cour estime qu'en 2013, le taux d'erreur global pour les paiements s'est élevé à 4,7 %, contre 4,8 % en 2012. Ce pourcentage est nettement supérieur au «seuil de signification» de 2 %. C'est le cas chaque année depuis que la Cour contrôle les comptes de l'Union.

En 2013, tous les domaines de dépenses ont été affectés par un niveau significatif d'erreur. La seule exception concernait les 10,6 milliards d'euros que l'Union a consacrés à son propre fonctionnement.

La Cour estime à 5,2 % le taux d'erreur relatif aux 80 % de fonds de l'UE cogérés par la Commission et les États membres, soit un niveau plus élevé que le taux d'erreur de 3,7 % affectant les autres domaines, qui, pour l'essentiel, sont gérés directement par la Commission.

La Cour a constaté que les mesures correctrices prises par la Commission et les autorités nationales contribuent à juguler le taux d'erreur global, mais qu'il est possible de faire bien davantage dans le cadre des dispositifs actuels, avant tout pour prévenir les erreurs.

Ainsi, le taux d'erreur relevé par la Cour dans le domaine du développement rural aurait pu, en principe, être ramené de 6,7 % à 2,0 %, si les autorités nationales avaient exploité toutes les informations à leur disposition avant de demander le remboursement à la Commission.

Les principales sources d'erreur auxquelles les autorités nationales devraient prendre garde sont les demandes inéligibles, les manquements graves aux règles des marchés publics et les déclarations incorrectes concernant des surfaces agricoles.

La Cour est d'avis que la Commission et les autorités des États membres devraient se concentrer d'abord sur la prévention des erreurs qui surviennent pour ces raisons, puis sur leur détection et leur correction, notamment parce que de telles erreurs mettent également en péril l'efficacité et l'efficacité des dépenses de l'UE.

Mesdames et Messieurs les Membres,

Pendant la période de programmation 2007-2013, les gestionnaires des fonds de l'UE se sont préoccupés en premier lieu de dépenser les fonds disponibles et en second lieu de respecter les règles. Ce n'est qu'en dernier lieu – et dans une moindre mesure – qu'ils se sont attachés à **obtenir des résultats**.

Cette situation procède d'une caractéristique fondamentale des principes de gestion budgétaire de l'UE. Les agents, au niveau des États membres et de l'Union, sont pour ainsi dire contraints à dépenser l'argent, faute de quoi ils risquent de perdre les financements, mais l'incitation est moindre pour ce qui est d'obtenir des résultats avec les fonds dépensés.

Cela doit changer. Le rapport annuel de la Cour fournit de nombreux exemples, tirés des 19 rapports spéciaux que la Cour a adoptés en 2013, pour montrer comment le fait d'accorder plus d'attention aux résultats permettrait de renforcer la performance.

Dans ce contexte, la Cour salue les initiatives de la Commission pour passer d'une culture de la dépense à une culture de la performance.

Du point de vue de la Cour, cette culture de la performance requiert:

- premièrement, une réelle volonté, au niveau de l'Union et au niveau national, d'obtenir les meilleurs résultats possibles avec les fonds limités de l'UE;
- deuxièmement, des valeurs cibles adéquates pour les résultats à atteindre, ainsi que des informations fiables sur la manière dont leur réalisation progresse;
- troisièmement – et c'est très important – des mesures d'incitation appropriées pour récompenser les bonnes performances et sanctionner les contre-performances.

Si nous voulons que les nouvelles dispositions budgétaires pour la période 2014-2020 permettent de mettre davantage l'accent sur les résultats, il faut que ces différents éléments soient en place et fonctionnent efficacement.

Dans le même temps, les résultats globalement obtenus doivent être plus visibles. À cet égard, la Cour recommande à la Commission de mieux couvrir, dans son rapport d'évaluation annuel, la valeur ajoutée européenne du budget de l'UE, ainsi que les progrès réalisés au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres,

Pour améliorer la gestion financière de l'UE, il ne s'agit pas de choisir entre dépenser l'argent, respecter les règles et obtenir des résultats. Il s'agit de parvenir à faire les trois à la fois. Cette tâche serait plus facile si le budget de l'Union était plus gérable, avec des objectifs plus clairs et des

modalités plus simples pour dépenser les fonds. Tels sont les grands enseignements de la période budgétaire 2007-2013.

Comme j'espère l'avoir montré en présentant le rapport annuel 2013 de la Cour, notre institution s'engage pleinement à aider ce Parlement, les autres institutions ainsi que les États membres à utiliser au mieux les fonds de l'Union pour obtenir le type de résultats que les citoyens de l'UE sont en droit d'attendre.

Je vous remercie de votre attention.